
3 1761 03988 9852
PQ
1453
D45
1748

LA DÉMONE

MARIÉ,

OU

Le malheur de ceux qui violent les précéptes de leurs parens.

NOUVELLE

Hébraïque morale,

Traduite par Mlle Patin



A LA HAYE,

Chez Jean Neaulme, *Libraire*.

M. D. CC. XLVIII.

AVERTISSEMENT de la prémiére Edition.

JE voudrois, mon cher Lecteur, avoir à vous faire un présent plus considérable que cette Historiette ; j'en espérerois davantage : mais je vous prie d'agréer celui-ci tel qu'il est, & que je vous offre de bon cœur.

A l'égard de son véritable Auteur, je n'ai que des conjectures. On sait seulement que le Docteur, ou Rabbin, *Abra-*

ham Maimonides, qui vivoit au douziéme ſiécle, a traduit cette petite Hiſtoire d'Arabe en Hébreu, & qu'elle a été apportée depuis peu de Ceuta, Ville d'Afrique, proche le détroit de Gibraltar, où il y a toujours eu des Juifs, & particuliérement depuis qu'on les a chaſſés d'Eſpagne.

Ce Rabbin *Abraham Maimonides*, étoit très-ſavant, & fils de Rabbi *Moïſe Ben-Maimon*, que les Juifs appellent *l'Aigle*

des Docteurs. Ils diſent que depuis *Moïſe*, le Légiſlateur, il n'y a point eu de plus grand génie que celui-ci, & qu'aucun autre n'en a approché. En effet, au rapport de quantité d'Auteurs, il excelloit dans la Théologie des Hébreux, aux Mathématiques, & en Médecine. Le ſavant M. *Vagenſeil* a mis cette Piéce d'Hébreu en Latin, d'où Mademoiſelle *Patin* l'a traduite, par maniére d'exercice, en ſa langue

maternelle. Ce qu'elle y a ajoûté, ou paraphrasé, est peu de chose ; & ce peu de chose pourtant fait connoître son intelligence. Elle est fille d'un homme célébre, qui est aimé de tous les honnêtes gens, & il n'y a guére de Savans dans l'Europe qui n'ait de la vénération pour sa famille ; c'est en dire assez.

J'ai crû faire plaisir à bien du monde, d'obtenir d'elle, par un de mes amis, la liberté de l'im-

primer; & j'eſpére, mon Lecteur, que vous m'en ſaurez gré.

Il n'y a guére de rapport entre les quatre perſonnes qui ont travaillé à cette Hiſtoriette : celui qui l'a compoſée en Arabe, le Juif qui l'a miſe en Hébreu, le Luthérien qui l'a traduite en Latin, & la Catholique Romaine qui nous la donne en François, ne peuvent être ſuſpects l'un de l'autre; & nous pouvons nous fier ſur ce récit,

comme ſur l'original. Ils n'ont tous eu deſſein que de ſe divertir, & de publier une jolie Fable, dont la moralité n'eſt pas moins excellente, quoiqu'elle s'éloigne de la commune maniére d'écrire.



A

LA SÉRÉNISSIME
REINE
DE POLOGNE.


ADAME,

J'ai de la honte de me produire à VOTRE MA-

JESTÉ, *puiſque c'eſt en quelque façon s'expoſer, que de lui dédier un Livre. Elle eſt d'autant plus grande, que ce que j'oſe lui préſenter eſt peu de choſe. Je n'en ſaurois pourtant revenir,* MADAME, *& quoi que j'aie entendu publier de votre bonté, j'ai de la peine à me perſuader qu'elle ſoit aſſez grande pour me pardonner une hardieſſe ſi téméraire. Si j'avois aſſez bonne opinion de cette Hiſtoriette, pour me promettre qu'elle pût*

divertir VOTRE MAJESTE', *pendant quelques momens, je me consolerois de mon chagrin, & je ne me répentirois point de m'être approchée de son Thrône. Cela dépendra pourtant de* VOTRE MAJESTE', *& dans un tems où les Armes glorieuses du Grand Roi Votre Epoux, ont sauvé l'Allemagne, pour ne pas dire toute la Chrétienté, Votre générosité peut me tirer de la confusion où je me trouve, de Vous offrir un si pe-*

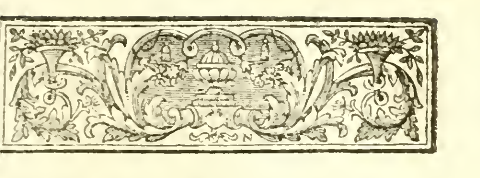
tit présent ; je l'espére, MADAME, *& que* VOTRE MAJESTÉ *agréera encore que je me dise avec autant de passion que de respect,*

MADAME,

DE VOTRE MAJESTÉ,

La très-humble & très-obéïssante Servante, CATHERINE-CHARLOTTE PATIN, Parisienne, & Académicienne.

De Padoue ce 1. Janvier 1688.



MITRA,

OU

LA DÉMONE MARIÉE.

NOUVELLE HÉBRAÏQUE & Morale.



N Marchand Juif, nommé *Salomon*, n'eût qu'un Fils de ſa femme *Zara*, qu'il avoit ardem-

ment aimée. Comme il étoit homme d'eſprit, il eût des ſoins extrêmes pour l'éducation de ce cher Fils, & n'épargna rien pour lui inſinuer la connoiſſance des Livres ſacrés, des Traditions, & du Talmud. Il le maria de bonne heure à une jeune perſonne, pour laquelle il avoit reconnu qu'il avoit beaucoup de paſſion; & il eût le plaiſir d'en voir naître deux fils & une fille, que l'eſprit & la beauté élevoit

au-dessus de tous les autres enfans de leur âge. Ce bon vieillard sentant ses forces diminuer peu à peu, & prévoiant chaque jour, que la mort s'avançoit à grands pas pour le conduire au repos de ses peres, avec *Abraham* & *Jacob*, il pria ses meilleurs amis de le venir trouver. Et comme il étoit des plus considérables de la Ville où il habitoit, il les pria de vouloir écouter sa derniére volonté, & d'en

être les exécuteurs : Sachez, leur dit-il, mes chers Freres, que je laiſſe de grandes richeſſes, & beaucoup plus qu'aucun de vous n'avoit conjecturé : Je déſire que les premiers cinq cens mille écus de ma ſucceſſion, ſoient donnés à ma chere *Zara*, tant pour ſes droits, que pour lui témoigner l'amour que je conſerve encore pour elle en mourant, & qui n'a jamais été interrompu, dès le moment que je lui ai don-

né ma foi. Le reſte, je le donne à mon cher fils *Dillon ;* mais avec cette condition que je vais lui preſcrire, & dont je ſouhaite que vous ſoiez les garans : car s'il ne l'accompliſſoit point, je le déclare Anathême ; & je défens qu'il ne touche jamais un double de tant de biens que je lui laiſſe. Il le fit enſuite venir, lui répéta ces mêmes paroles, & lui défendit pour toute ſa vie, d'aller jamais ſur la mer. Sachez,

lui dit-il, mon bien aimé *Dillon*, que je n'ai acquis tant de richeſſes, que par les voiages que j'ai faits ſur la mer, & par mon commerce maritime; mais l'expérience m'aiant fait connoître la grandeur des dangers que l'on y court, je ne me puis réſoudre à conſentir que vous y alliez jamais, quelque gain que vous y puiſſiez faire. Je vous laiſſe des biens avec tant d'abondance, que ni vous, ni vos enfans,

ni votre poſtérité, n'aurez jamais beſoin d'en acquérir davantage, pourvû que vous banniſſiez la paſſion de le faire. Je ſouhaite donc, mon cher Fils, que vous me promettiez d'accomplir cette mienne & derniére volonté, & que vous me faſſiez un ſerment par la ſainteté de nos Loix, de ne jamais violer la parole que vous m'en aurez donnée. Que ſi vous étiez aſſez malheureux que d'y contrevenir, ſouvenez-

vous que je vous abandonne éternellement, & que vous ſerez privé ſans reſſource, de tout ce que je prétens vous donner, capital & uſufruit, de telle ſorte que vous n'en pourrez jamais profiter. Et pour vous mieux marquer l'étendue de ma défenſe, c'eſt qu'en cas de contravention, je vous prive de tout, & en fais une offrande à notre Dieu. C'eſt un don que je puis faire, puiſqu'il eſt à moi; que je dois

faire, puiſque je m'y ſens pouſſé par de très-fortes raiſons, & dont enfin je ne me puis diſpenſer. *Dillon*, comme un homme bien ſage, jura tout ce que ſon Pere lui avoit commandé, & ſe déclara prêt à le ſatisfaire ſur toutes les autres choſes qu'il auroit pû déſirer de lui. Il pria même toute la compagnie de vouloir être ſa caution auprès de ce bon Pere, & de l'aſſurer que jamais il ne monteroit ſur la mer. Ces cé-

rémonies ne se passérent pas sans verser des larmes, qui étoient beaucoup plus de joie & de tendresse, que de douleur.

Peu de jours après, *Salomon* mourut, plus satisfait de la promesse de son Fils, que de regret de quitter la vie. *Dillon* prit possession de la maison de son Pere; emploia ses premiers soins à paier à sa Mere, les cinq cens mille écus, portés par le Testament,

& fit de fortes proteſtations de ne s'embarquer jamais pour quelqu'occaſion que ce fut.

A peine l'année étoit-elle finie, qu'on vit arriver au port trois navires extraordinaires. On alla au-devant, on apprit de ceux qui les conduiſoient qu'ils étoient chargés de richeſſes ſurprénantes; qu'il y avoit aſſez d'or, d'argent & de perles pour enrichir un Roiaume; que tout cela appartenoit au bon *Salomon*, &

qu'un d'entr'eux mouroit d'envie de lui en porter la bonne nouvelle. Cela ne se peut faire, répondit un de ceux qui étoient allés au-devant ; ce vieux Marchand est mort : mais il a laissé un Fils, qu'on peut dire le plus riche & le plus savant de notre Synagogue. Quelques matelots descendirent à terre, & s'étant fait conduire à sa maison, lui demandérent s'il étoit le Fils de ce bon Maître, qui avoit eu com-

merce juſqu'au bout du monde, pour y porter & en rapporter des marchandiſes? *Dillon* le leur aiant avoué, ils lui demandérent derechef, comment ce prudent Vieillard avoit diſpoſé de tant de richeſſes qu'il avoit au-delà des mers? Il m'a tout laiſſé, répondit *Dillon*, par le Teſtament qu'il a fait en préſence des Principaux de notre Synagogue; mais il ne m'a rien déclaré du détail de ſon commerce,

il m'a défendu même de ne voiager jamais ſur la mer, & en a exigé de moi un ſerment ſolennel. Le principal matelot lui dit alors : Nous ne comprenons pas bien vos paroles : car ſi votre Pere ne vous a pas dit le grand capital qu'il avoit aux Indes, ni l'intérêt qu'il en tiroit, il faut qu'il ait perdu l'eſprit avant que de mourir : Sachez, je vous prie, continua-t-il, que les vaiſſeaux ſur leſquels nous ſommes reve-

nus, ſont remplis de biens qui lui appartiennent, & que tant d'or, d'argent & de perles, que nous lui apportons, ſont les fruits du commerce qu'il avoit mis entre nos mains. Tout mort qu'il ſoit, nous ne nierons pas que ces richeſſes ne lui appartiennent, & quoiqu'il ne vous en ait pas expliqué le détail, nous ne laiſſerons pas de vous remettre tout entre les mains. Nous ſommes d'honnêtes gens ; nous craignons

Dieu, & nous ne voudrions pas retenir les richeſſes d'autrui; & de plus, graces à ſa providence, nous en avons en notre particulier, plus qu'il ne nous en faut. Venez donc hardiment avec vos ſerviteurs, & prenez poſſeſſion de tant de riches marchandiſes qui ſont en ces païs; elles vous appartiennent ſans contredit.

Dillon ne ſe ſentoit pas d'aiſe à ces bonnes nouvelles: mais ſa joie

éclata bien d'avantage lorſqu'il fit tirer des navires tant de précieux tréſors, & qu'il les fit porter à ſa maiſon. Tout s'y paſſa dans une joie extraordinaire; il régala ces Etrangers de toutes ſortes de fêtes, & il n'y avoit point de jour auquel on n'ajoûtât quelque nouvelle réjouiſſance. Les principaux de ces vaiſſeaux trouvérent enfin le tems de l'entretenir en particulier, & de lui dire : Nous avons connu

le bon *Salomon*, votre pere, pour un original de ſageſſe & de prudence, & nous ne pouvons comprendre qu'après avoir acquis tant de richeſſes, par le commerce maritime, il vous en ait défendu la continuation, & vous en ait même fait faire le ſerment; il eſt aiſé de prouver qu'il ne ſauroit ſubſiſter: car quelques grandes que ſoient les richeſſes que nous vous avons apportées, vous devez ſavoir que

votre pere en a encore dix fois autant au-delà des mers ; ſi donc il vous a défendu de les aller quérir , quel doute y a-t-il qu'il n'ait alors perdu l'eſprit , principalement dans une ſi grande vieilleſſe ? Croiez-nous , Seigneur *Dillon* , faites aſſembler vos Sages , & vous faites diſpenſer du ferment , que vous avez fait , & venez recueillir les fruits de cette grande ſucceſſion : Venez, venez avec nous. Avant que de

partir nous ferons provision de marchandises, qui ne se trouvent point dans ces Provinces si éloignées, & jugez vous-même de la grandeur du gain qu'on y fera, & ensuite vous rapporterez ici cette immense quantité de biens, que votre pere vous a laissée, dont après avoir enrichi votre famille, vous enrichirez aussi notre Ville & notre Province. *Dillon* leur répondit, qu'il avoit donné sa parole à son pere

de ne jamais monter ſur la mer, qu'il n'en violeroit pas le ſerment, & qu'il ſe feroit une loi éternelle de ce commandement paternel. Il me ſemble, ajoûta-t-il, que je le vois encore qui me le défend abſolument, & il faut bien qu'il ait eu de puiſſantes raiſons pour m'empêcher de me prévaloir de tant de richeſſes: Tout inconnues qu'elles me ſoient, je veux y déférer, & je ſuis abſolument réſolu de lui tenir

ma parole. Un de ces Etrangers le regardant avec étonnement, lui dit ; Eſt-il poſſible, qu'étant ſi éclairé que vous êtes, vous ſoiez ſi foible de vous arrêter à une promeſſe de cette nature ? N'eſt-il pas évident que le défunt votre pere vous aimoit plus que ſa propre vie, puiſqu'il a couru tant de dangers pour l'amour de vous ? &, y a-t-il apparence, qu'après tant de travaux qu'il a entrepris pour devenir

riche, il vous les rende inutiles, en ne vous déclarant pas le moien de l'être aussi ? Non, non, ajoûta-t-il, vous ne nous ferez jamais croire, que votre pere soit mort avec cet esprit de sagesse, qui nous a donné tant d'ordres; il faut qu'il ait perdu l'esprit avant que de mourir, & qu'il ait été fou & extravagant, pour ne vous pas déclarer le détail des richesses qui lui appartenoient, & même pour vous empêcher

par ſerment d'en aller prendre poſſeſſion. Vous pouvez donc aiſément vous faire décharger de ce ſerment, & vous mettre en état de joüir de tant de tréſors qui vous appartiennent. Tous les autres applaudirent à cette exhortation, & *Dillon* même leur déclara qu'il ſe rendoit enfin à leurs raiſons, & qu'il partiroit avec eux, quand ils le jugeroient à propos.

En peu de jours, on achetta

achetta les marchandiſes requiſes, & on fournit abondamment un vaiſſeau des proviſions qui étoient néceſſaires pour un ſi long voiage. A peine fut-on en pleine mer, que de terribles vents, grondant au tour du vaiſſeau, firent connoître au malheureux *Dillon*, qu'en négligeant la ſainteté de ſon ſerment, & violant la promeſſe qu'il avoit faite à ſon pere, il avoit auſſi renoncé à ſon repos & à ſa félicité.

Dieu voulut qu'il s'élévât une tempête des plus orageuſes ; & en effet le vaiſſeau en fut rompu en mille piéces , les marchandiſes furent toutes perdues, & tous ceux qui le montoient furent noiés , pour expier le crime qu'ils avoient fait , d'avoir empéché un fils de garder la parole qu'il avoit donnée à ſon pere. Il n'y eut d'excepté que le malheureux *Dillon* , qui , tout parjure qu'il étoit , échappa de cet

horrible naufrage. Dieu le voulut encore conſerver, peut-être, pour l'éprouver par de nouvelles traverſes, & peut-être auſſi pour le châtier par de plus rudes ſupplices que la mort.

Le voilà enfin ſur le rivage, nud comme il étoit ſorti du ventre de ſa mere, & ſans aucun ſecours : il s'apperçoit bien que les cieux étoient en colére contre lui, & que ſon infortune n'étoit que la ſuite de ſa mauvai-

ſe conduite. Il avoit beau élever ſes yeux, ſa conſcience lui fourniſſoit mille ſynderesſes, & lui reprochoit ſécretement qu'il étoit ſeul la cauſe de tant de malheurs. Enfin, preſſé par la néceſſité, & cherchant quelque choſe pour manger, pour boire & pour couvrir ſa nudité, il paſſa tout un jour ſans trouver la moindre conſolation, ni perſonne qui lui en pût indiquer. Il découvrit à la fin un arbre,

dont il conçût quelque eſpérance : car , diſoit-il , il faut que des hommes l'aient planté ; j'en pourrai trouver quelqu'un ; & peut-être même qu'il aura des fruits , dont je pourrai ſoulager ma faim. Le malheur fut pour lui ; il ne trouva ni homme , ni fruit ; & comme le ſoleil étoit ſi fort baiſſé , qu'à peine y avoit-il encore une demi-heure de jour , le pauvre *Dillon* prit le parti de ſe coucher ſous cet arbre ,

& de ſe couvrir d'un peu de feuilles qui en étoient tombées, pour ſe garantir du froid de la nuit.

Quelques heures après il entendit le rugiſſement d'un Lion, & apperçût cette bête farouche qui venoit pour le dévorer. Sa peur fut extrême; ſon ſerment violé ſe préſentoit à ſes yeux, & tout baigné de larmes, il imploroit la miſéricorde de Dieu, pour le délivrer du ſupplice évident de cette mort ſi cruelle. Elle

lui fit remarquer alors des branches par lesquelles il pourroit se sauver, & il lui parut qu'elles n'étoient courbées, que pour lui donner le moien de soûtenir ses bras, pendant que ses pieds l'éléveroient jusqu'au lieu sûr; & en effet, le Lion ne l'aiant pû atteindre, fut obligé de s'en retourner en rugissant. *Dillon* en rendit graces à Dieu, du même zèle que *Daniel*, quand il se vit délivré de la fosse aux Lions.

Se voiant ſi miſérable & preſſé de la faim, il crût qu'en grimpant un peu plus haut, il pourroit trouver quelque choſe pour manger ; mais au premier effort qu'il fit, il rencontra un grand oiſeau, qui étoit une eſpéce de Hibou ; il en eût peur : car il ouvroit un bec aſſez grand pour le dévorer ; mais ce qu'il y eût de plaiſant dans une ſi lugubre avanture, c'eſt qu'ils eurent peur tous deux l'un de l'autre, &

au premier pas que *Dillon* fit pour ſe retirer, Dieu lui ſuſcita un moien de ſe ſauver, qui étoit de ſauter ſur l'oiſeau à califourchon, jambe de çà & jambe delà. Le Hibou ſurpris de cette charge, ne ſe remua pas du reſte de la nuit, mais à la pointe du jour ſentant un homme ſur ſon dos, qui le tenoit bien ferme par les aîles, emporté de crainte & de colére, il reſolut de ſe retirer de ce lieu, quoiqu'il fut aſſez

preſſé par le poids de *Dillon*, dont il ne pouvoit ſe dépêtrer. Il fit donc uu grand effort & ſe retira du trou de cet arbre qui étoit apparamment ſa niche, & volant de toute ſa force pendant la journée ſur de grandes mers, il ne s'arrêta que ſur le ſoir, en un endroit où il voioit beaucoup de peuple. Il eſt aiſé de juger de l'effroiable conſternation du pauvre *Dillon*, ſe voyant porter ſur la mer d'une fa-

çon ſi extraordinaire. Sa crainte redoubla ſa dévotion, auſſi pria-t-il Dieu de bon cœur de le vouloir préſerver d'un péril ſi évident. En approchant de terre il fut extrêmement conſolé, d'entendre la voix de quelques jeunes gens qui chantoient le XXI. chapitre de l'Exode : *Quand vous aurez acheté un ſerviteur Hébreu, &c.* Cela lui fit connoître qu'il y avoit des Juifs, & en même tems, lui

inſpira le deſſein d'y deſcendre : Peut-être, diſoit-il en ſoi-même, qu'ils auront pitié de moi, & qu'il me ſauveront la vie, pour laquelle je leur abandonnerois même ce qui me reſte de liberté. Il ne l'eût pas ſi-tôt médité qu'il l'exécuta ; il prit ſon tems pour ſe jetter à terre ; le Hibou s'enfuit à tire d'aîle, & *Dillon* tomba aſſez près d'une porte qui étoit celle de la Synagogue ; il y fut deux heures ſans ſe

pouvoir remuer, tant ſa chûte avoit été violente: ſes membres en étoient comme rompus, & la faim de deux jours lui avoit abattu le reſte de ſes forces. Il prit pourtant à la fin courage, & ſe traîna du mieux qu'il pût à la porte de la Synagogue: l'aiant trouvé fermée, il ſe mit à crier: Hélas! ouvrez, ouvrez les portes de la juſtice. Un jeune ſerviteur en ſortit, qui lui demanda, qui il étoit? Je ſuis Hé-

breu, lui dit-il, & adorateur du vrai Dieu. Le jeune homme aiant porté cette réponſe à ſon Maître, eût ordre de le faire monter. Le Maître vint auſſi-tôt; voiant un homme tout nud & en ſi miſérable état, il lui demanda les circonſtances d'une avanture ſi extraordinaire, & la maniére dont il avoit pû parvenir ſur ſes terres. *Dillon* lui raconta en détail tout ce qui lui étoit arrivé, & n'oublia rien

de tant de malheurs auſquels il avoit été expoſé : Ha, ha, dit le Maître, tout ce que tu as ſouffert juſqu'à préſent, n'eſt preſque rien au prix de ce que tu ſouffriras ici. Comment, dit *Dillon*, n'êtes-vous pas des Juifs ? Et ne ſai-je pas que les Juifs ſont miſéricordieux, leurs Ancêtres leur en aiant toûjours inſinué la pratique ? Ils auront donc pitié de moi, miſérable, qui ſuis abandonné de toutes les cho-

ſes du monde, nud comme vous voiez, & qui meurs de faim ! Ne faites point tant le cauſeur, dit le Maître, car cela ne vous fera pas éviter le ſupplice de la mort. Et pourquoi, Maître, me menacez-vous de cette cruauté ? Parce que cette ville n'eſt point habitée par des hommes, répondit-il ; elle appartient à des Démons & à des Lamies ; ces enfans que j'inſtruis en ſont nés ; ils vont venir à l'inſtant

pour la priére ordinaire : mais ils ne vous auront pas plûtôt vû , qu'ils vous tueront. On peut juger de la peur de *Dillon* ; ſon cœur fut glacé, & il n'eût de la force que pour ſe jetter aux pieds de ce Maître ; il les lui baiſoit en les baignant de ſes larmes , & le conjuroit de le ſecourir & de lui ſauver la vie : Hélas ! dit - il , je me ſuis toûjours appliqué à l'étude ; j'ai toujours adoré Dieu de tout mon

cœur, & je n'ai péché que pour ſuivre le conſeil de ces malheureux Matelots qui m'ont ſéduit juſqu'à me faire mépriſer le conſeil de mon pere & violer la ſainteté de mon ſerment. Ces paroles eurent tant d'efficace, qu'elles inſpirérent la miſéricorde à ce Maître : Léve toi, dit-il à *Dillon* ; & parce que tu connois la Loi divine ; que tu t'es toujours appliqué à ſa doctrine, & que tu as un regret extrême de

la faute que tu as faite, il est juste de te pardonner : Va, dit-il, tu as baisé mes pieds, tu m'as prié de toutes tes forces ; je te promets de faire ce que je pourrai pour te délivrer.

Il le fit entrer ensuite dans sa maison, & après lui avoir fait donner à manger & à boire, il le conduisit dans une chambre commode pour y passer la nuit ; je ne sai pas s'il y dormit fort à son aise, au moins n'y vint

il point de démons.

A l'aube du jour, le Maître revint trouver ſon hôte, & lui dit : Venez avec moi dans la Synagogue ; cachez-vous dans le manteau que je vous ai donné, & n'ouvrez pas la bouche, juſques à ce que j'aie parlé de vous ; vous verrez que je ferai ce que je pourrai pour votre ſalut. Il l'introduiſit enſuite dans la Synagogue, & le couvrit exactement de ſon manteau.

A peine l'aurore étoit-elle levée, que les démons vinrent à la Synagogue, comme ils avoient de coûtume : Ha ! pauvre *Dillon !* que tu avois alors bien à souffrir, de les voir comme des flammes de feu çà & là, & d'entendre près de toi, des espéces de tonnerres qui menaçoient souvent de tout ruiner ! Tu te contenois pourtant apparamment plus par la crainte qui t'avoit glacé

le cœur, que par le respect que tu eusses pour celui qui t'avoit si humainement reçû. Tu entendois pourtant ces démons qui prioient Dieu, ou au moins qui disoient leur matines, comme s'ils eussent été de véritables Juifs.

Cependant un de ces jeunes Démons, qui n'étoit pas loin du Maître, dit à un de ses camarades, qu'il sentoit un homme à l'odeur, & le dit tant de fois que beau-

coup d'autres l'entendirent : enſuite de quoi un nombre de voix s'éleva, qui diſoient : Hé, le voilà à côté de notre Maître ! Ils eurent pourtant ce reſpect pour lui de ne vouloir pas aller découvrir ce qui étoit caché ſous ſon manteau. Ce fut alors que le Maître, qui vit que ces démons avoient ſenti ſon homme, dit à celui qui achevoit la priére des Pſeaumes : Je voudrois parler avant que tu achevaſſes

l'Office. Les démons lui dirent alors tous d'une voix : Parles , notre Maître , comme tes disciples , nous ſerons toujours prêts de t'écouter. Je voudrois vous prier , dit-il , de ne point faire de mal à cet homme qui s'eſt venu réfugier chez moi. Comment s'eſt - il pû faire , dirent les démons , & qui l'a amené ici ? Là-deſſus le Maître leur raconta ce qui étoit arrivé à *Dillon* , & leur en fit l'hiſtoire depuis

le commencement jusqu'à la fin. Non, non, dirent les démons, nous ne permettrons jamais qu'un ſi méchant homme vive, qui a violé les commandemens de ſon pere & la ſainteté de ſon ſerment; il faut qu'il meure, puiſqu'il eſt ſi coupable, & rien ne le peut exemter de ce ſupplice. Et quoi, dit le Maître, n'a-t'il pas ſouffert aſſez de peines, & ne le croiez-vous pas bien châtié de ſa faute?

De plus, la profonde érudition qu'il a acquise dans les Saintes Lettres, ne lui pourroit-elle pas procurer le pardon ? pourriez-vous croire qu'il eût tout de bon mérité la mort, puisque le grand Dieu, que nous adorons, l'a bien voulu délivrer du naufrage, du Lion, du Hibou, & de tant d'autres dangers qu'il a courus ? C'est pour cela, dirent les Démons, qu'il lui faut ôter la vie ; il en est ab-

ſolument indigne, puiſque ſachant la loi, il n'a point obéï à ſon pere, & n'a point tenu ſa parole : un homme de cette qualité ne doit pas même faire de péchés véniels, tout lui doit être mortel ; & il ſemble que Dieu ne l'ait préſervé, que pour lui faire ſouffrir entre nos mains une mort très-cruelle. Sachez, dit le Maître, qu'il ne vous eſt pas permis de le faire, que ſuivant les préceptes de la

Loi divine, puiſqu'il y eſt ſavant. Ecoutez donc mon conſeil, & trouvez bon que notre Chantre publie, ſous la peine d'anathême, que pas un ne lui faſſe du mal, avant la fin de nos priéres; & dès qu'elles ſeront finies, nous le menerons à notre Roi *Aſmodée*, qui jugera lui-même ſi cet homme eſt digne de mort, ou s'il le faut abſoudre. La Compagnie cria tout d'une voix: Ce conſeil eſt fort bon, &

nous le voulons ſuivre ; & on commanda en même tems au Chantre, de publier qu'aucun démon ne maltraitât celui qui étoit caché ſous le manteau, avant que le Roi *Aſmodée* en eût été informé.

Les priéres ne furent pas plûtôt achevées, qu'on prit *Dillon* comme un miſérable criminel, & qu'on le traîna juſqu'à la préſence d'*Aſmodée :* Seigneur & Roi, lui dit un de la troupe,

voici un homme qui eſt tombé entre nos mains, qui a péché contre notre Dieu Eternel, & qui a violé ſon ſerment, en mépriſant le commandement de ſon pere : Ils lui conterent ſa faute & ſes avantures, & lui dirent qu'ils l'auroient déja fait mourir, s'ils n'avoient conſervé le reſpect qui eſt dû aux choſes ſaintes, dont il avoit beaucoup d'intelligence. C'eſt pour cela que nous te l'amenons, Seigneur, &

que nous t'en remettons le jugement. Le Roi fit auſſi-tôt aſſembler ſon conſeil, & lui dit : Voici un homme accuſé de beaucoup de crimes, informez-vous bien de ſon fait, & le jugez demain à la pluralité des voix ; car comme il eſt lui-même un interpréte de la Loi divine, il eſt juſte que vous le jugiez ſuivant la Loi de Moïſe.

Le Conſeil ſe retira ; examina l'affaire avec toute l'exactitude poſſi-

ble, & enfin prononça ſentence de mort contre l'accuſé : Il eſt écrit dans la Loi, diſoit-il, au Deutéronome XXVII. v. 16. *Maudit celui qui mépriſe ſon pere ou ſa mere.* Il n'y a point de doute que celui-ci n'ait mépriſé ſon pere, puiſqu'il n'a pas obſervé ſon commandement ; il eſt donc juſte qu'il porte la peine de ſa malédiction. Or il eſt conſtant, que quiconque eſt convaincu de la malédiction de ſon

pere, doit être auſſi puni de mort, comme il eſt écrit dans Samuel, liv. 1. Ch. XIV. v. 44. de Saul, fils de Cis, qui vouloit faire périr ſon fils Jonathas, parce qu'il avoit fait le contraire de ce qu'il avoit défendu, ſous peine de malédiction : Il y a plus, diſoit un de ces vieux Conſeillers, c'eſt que cet accuſé a rompu ſon ſerment, & que la Sainte Ecriture a prononcé contre ces ſortes de gens

dans l'Exode. XX. ℣. 7. *Dieu ne laiſſera pas impuni celui qui aura pris en vain le nom du Seigneur ſon Dieu.* Ces réflexions étant faites, le Conſeil vint trouver le Roi *Aſmodée*, & lui rendit compte des raiſons qu'il avoit eues, de prononcer contre l'accuſé cette ſentence de mort. Le Roi leur dit qu'ils ne devoient prononcer la ſentence que le jour ſuivant, car il eſt écrit dans la Loi, livre des Nomb.

XXX. 24, 25. *Les Juges le jugeront, & les Juges le délivreront*; par où l'on voit qu'une partie du Conſeil le doit condamner, & une partie l'abſoudre. Tout le monde ſait ce prétexte des ſages Hébreux : *vous qui jugez des choſes capitales, différez toûjours votre jugement.*

Moïſe même qui a été leur grand Maître, a différé auſſi quand il lui a fallu juger celui qui ramaſſoit du bois le jour

du Sabath, parce qu'il n'étoit pas aſſez aſſûré s'il le devoit condamner. Les démons s'écriérent : Tu ſais que tu es notre maître, tu n'as qu'à commander, nos yeux n'en attendent que les ſignes, & nous t'obéïrons en tout. Alors le Roi ordonna que l'accuſé demeurât avec lui toute la nuit, défendant ſous peine de ſon indignation de le faire mourir, juſqu'à ce que la ſentence en fût confirmée. Tout

le monde s'étant retiré, *Aſmodée* entretint particuliérement *Dillon*, & lui demanda s'il étoit vrai qu'il fut ſi ſavant dans les Saintes Lettres, & dans cette interprétation que les Juifs appellent la loi mentale; & fit apporter en même tems les livres de la Loi, des Prophétes & des Ecrivains ſacrés: Il fit auſſi apporter cette ſeconde Loi que l'on appelle les ordres de *Miſcha*, avec le Talmud, qui en eſt

le général commentaire. Et *Asmodée* les lui aiant fait interpréter, fut persuadé qu'il y étoit fort savant, & lui dit alors: Ta sience m'a charmé; je ne doute point que tu ne sois aussi sage que savant, & tu dois être assuré que je te serai toujours favorable. Je ne voudrois qu'une chose de toi, que tu voulusses enseigner à mon fils, tant de belles choses que tu sais, & je te promettrois de te tirer de la

main de ces démons, que je ſai avoir déja conſpiré ta mort. Il eſt aiſé de juger que *Dillon* n'eût pas de peine de promettre au Roi ce qu'il lui demandoit, & le lui confirma par ſerment. Ecoutes, dit alors *Aſmodée*, & retiens bien les raiſons que je te vais ſuggérer, dont tu te dois demain défendre contre la cruelle ſentence que nos démons veulent confirmer contre toi. Dis leur que tu es jugé &

ſage de grande réputation, que tu dois avoir connoiſſance de leur décret, & en examiner même les raiſons. Cette difficulté fera qu'ils me viendront trouver pour la réſoudre ; ne te mets pas en peine, je trouverai la conjonƐture favorable de te ſauver.

Le jour ſuivant, le Conſeil revint à *Aſmodée*, & lui dit par la bouche d'un de ſes plus conſidérables Sénateurs : Après avoir examiné la

cauſe

cauſe de cet accuſé, nous ne trouvons point de raiſons pour l'abſoudre. *Dillon* leur répondit auſſi-tôt : J'entends la Loi pour le moins auſſi-bien que vous, & peut-être mieux, ainſi c'eſt à moi de voir ſi vous avez raiſon d'avoir ainſi conclu. Il n'y a rien de plus juſte, répartirent les démons, & après avoir tenu un conſeil particulier, ils délibérérent de s'en remettre à leur Roi *Aſmodée* : car, diſoient-ils,

lui qui étudie tous les jours dans la moienne région de l'air, & qui ſe donne la peine de venir encore étudier dans cette baſſe Académie, il eſt conſommé dans la Loi céleſte & dans la terreſtre, & nous ne pouvons mieux faire que de nous en rapporter à lui. Ils vinrent donc trouver le Roi, & le prièrent de leur en dire ſon ſentiment; il leur répondit avec un air plein de majeſté: Cet homme

n'eſt point coupable d'une peine capitale, car ce qu'il a fait n'a point été une ouvrage de ſa volonté, il ne s'eſt jamais propoſé de pécher, & il n'y a point eu du tout de fraude dans ſon fait : Ce ſont ces miſérables Mariniers qui l'y ont pouſſé, & qui enfin l'ont trompé : Croiez-vous que Dieu veuille que l'on puniſſe les fautes que l'on ne fait que par force ? La preuve en eſt conſtante au Deuté-

ronome XXII. 26. où l'on juge l'affaire de cette fille qui avoit été prise par force ; en voici les mots : *Ne puniſſez en aucune façon cette fille.* Ne voyez-vous pas, ajoûta-t'il, que ce cas eſt tout-à-fait ſemblable; notre Grand Dieu Eternel n'a-t'il pas fait périr les coupables par la tempête qu'il avoit excitée, & n'a-t'il pas ſauvé cet homme? Toute la Compagnie fut bien étonnée de ce raiſonnement, mais

pourtant elle en ſuivit l'avis, & déclara *Dillon* abſous de toutes ſes fautes. *Aſmodée* ſe retira alors dans ſon Palais, & aiant fait ſigne à *Dillon* de le ſuivre, il lui fit de grands honneurs, & lui remit ſon fils entre les mains, le priant de l'informer des Saintes Lettres, & de tant de belles choſes qu'il ſavoit : Il lui fit beaucoup de bien enſuite, & l'honora de la meilleure maniére dont il put s'aviſer.

Dillon demeura trois ans dans cet exercice, avec une affluence d'honneurs & de bienfaits : Il vint enfin trouver *Aſmodée*, & lui préſenta ce fils, lui diſant qu'il lui avoit appris tout ce qu'il lui avoit promis, & de plus tout ce qu'il avoit pû apprendre lui-même durant le cours de ſa vie. Le pere en eût tant de ſatisfaction, qu'il embraſſa *Dillon*, & lui fit toutes les careſſes imaginables, juſques-là qu'étant

obligé de conduire des troupes contre une ville, qui s'étoit retirée de son obéïssance, il choisit *Dillon* pour commander en son absence : Il le mit en possession de son Palais & de ses biens, il lui donna les clefs de ses trésors, & commanda à ses Sujets & à ses Serviteurs de ne rien faire que par son ordre.

Aprés qu'*Asmodée* eût ainsi établi *Dillon*, il lui dit ; Je n'ai point de trésors dont tu ne puisses

diſpoſer ; tu peut aller par tout, excepté dans cette maiſon qui n'a point de clef, où je ne veux pas abſolument que tu entres. *Aſmodée* partit enſuite pour aſſiéger cette ville rébelle.

Dillon cependant ſongeoit plus à la défenſe qui lui avoit été faite, qu'à tant de libertés qu'on lui avoit laiſſé : Car, diſoit-il à part ſoi, qu'eſt-ce qui peut être dans cette maiſon que l'on m'empêche de voir, moi qui

puis

puis diſpoſer de tous les autres tréſors ?

Se promenant un jour devant la porte, il obſerva dans le tems que l'on l'ouvrit, une fille de la derniére beauté, aſſiſe ſur un trône d'or, que beaucoup d'autres filles tâchoient de divertir, en chantant & en dançant fort agréablement. Cette Dame l'apperçût, & lui dit : Que ne t'approches-tu, *Dillon* ? Entres. Il entra donc : mais à peine fut-il arrivé à ſes

pieds, qu'elle lui dit : Ha, miſérable ! pourquoi as-tu violé le commandement de mon pere *Aſmodée* ? Que viens-tu faire dans ce palais, où il ne doit entrer que des femmes ? Saches que rien ne te peut exempter aujourd'hui de la mort : car mon pere ſait déja que tu es entré ici, & je le vois qui court en diligence avec l'épée nue pour te tuer. *Dillon* ſe jetta auſſi-tôt à ſes pieds, les baiſa, & tout baigné

de larmes, il lui demanda miséricorde : Sauvez-moi, disoit-il, belle Reine, sauvez-moi de ce danger éminent, & de la colére de votre pere, vous protestant que je ne suis pas entré ici par débauche, & que je n'ai jamais eu intention d'abuser de ces belles filles, qui ont l'honneur de vous servir. La fille d'*Asmodée*, qui s'appelloit *Mitra*, le regarda avec pitié, & lui dit : Ta modestie me charme,

& parce que tu es ſavant dans la Loi divine, je te veux préſerver de tant de maux qui te menacent. Sors donc promptement de ce palais, & lorſque mon pere viendra, qu'il t'accablera de ſes raiſons, & qu'il te dira : Pourquoi as-tu violé mon commandement ? & pourquoi es-tu entré dans le palais de ma fille ? & te voudra tuer, répons lui : Seigneur, je ne ſuis entré dans ce palais que

parce que j'aime ſi ardemment votre fille, que je ne ſaurois vivre ſans elle, & que je ne ſaurois avoir un plus grand bonheur que de la recevoir en mariage : je ſuis sûre, ajoûta-t'elle, que ces paroles lui ſeront fort agréables, & qu'il me mariera avec toi, car depuis le tems que tu es arrivé ſur nos terres, il a ſouvent penſé de te faire ſon gendre, ne pouvant récompenſer plus hautement l'excellence

que tu t'es acquiſe, dans l'interprétation des Saintes Lettres, & tu ſais qu'il n'eût pas été honnête, qu'une fille comme moi, eût fait l'amour à un homme, ou qu'un ſi grand Roi que mon pere, t'eût ſolicité de prendre ſa fille en mariage.

Dillon ſe remit à ces paroles, & en tira de grandes eſpérances, pour une félicité éternelle. A peine fut-il ſorti du Palais, qu'il rencontra *Aſ-*

modée, l'épée nue à la main, qui lui cria d'auſſi loin qu'il le vit : Pourquoi as-tu contrevenu à ma défence ? Tu ne m'échapperas pas, & le jour eſt venu que je dois punir toutes tes méchancetés. Tout doux, lui dit *Dillon*, je ne ſuis jamais entré dans votre palais que forcé par l'amour que j'ai pour votre fille ; je vous conjure, donnez-la moi, ſi vous voulez me faire le plus heureux, car autrement je ſerai le

plus malheureux de tous les hommes. *Aſmodée* fut fort réjoui de cette excuſe, & dit à *Dillon* : J'y conſens, & je te la donne très-volontiers, mais attends pour les cérémonies de ton mariage, que je ſois revenu de la campagne, où les affaires de mon état m'appellent ; tu peux cependant aller dans le palais où demeure ma fille, avec toute liberté, tu pourras diſcourir avec elle, & y paſſer ton

tems fort agréablement.

Après cette permiſſion, *Aſmodée* alla retrouver ſon armée, attaqua la ville ennemie, la prit d'aſſaut, & la réduiſit enfin rez-pied rez-terre. Il parla enſuite à ſes troupes, & les invita de venir ſe rafraichir dans ſa ville capitale, & de prendre part à ſa joie: Vous ſerez tous les biens venus, dit-il, & vous y verrez les nôces de ma fille, que je donne à l'homme du monde le

plus ſavant dans toutes les Loix divines & humaines. Tout le monde accepta ſa propoſition, & ſe mit en état de dégarnir les forêts de ce qu'il y avoit de gibier, & de venaiſon, pour augmenter la magnificence de ces nôces. En effet, ils y portérent une infinité d'oiſeaux & de bêtes fauves. Le jour des noces étant venu, *Aſmodée* donna de ſi grandes richeſſes à ſon gendre, qu'elles ſurpaſſoient l'i-

magination : Il fit faire en même tems le contrat, que tous les Grands Seigneurs du Royaume ſignérent après les mariés. Il fit faire un feſtin public, le plus ſplendide que l'on eût pu s'imaginer : Sur le ſoir, il remit ſa fille entre les mains de *Dillon*, ſuivant la coutume de toutes les nations.

Ils ne furent pas plutôt entrez dans la chambre, que l'Epouſe *Mitra* dit à ſon Epoux *Dillon* :

Tu as peut-être crû juſqu'ici que j'étois une ſorciére, ou une Démone, mais ſaches que je ſuis de la race des hommes comme toi, prends garde ſeulement de me toucher, ſi tu n'as pas pour moi un véritable amour. Il lui répondit, avec autant de reſpect que d'emportement, qu'il l'aimoit plus que la prunelle de ſes yeux, & qu'il aimeroit mieux mourir que de l'abandonner. Je le croirai pourtant ſi tu me

le veux confirmer par ſerment : L'Epoux n'en fit point de difficulté, & lui jura ſolennellement, & même ne ſe contentant pas des paroles, il les mit par écrit les ſigna auſſi-tôt, & lui donna cet écrit en garde pour preuve de l'éternité de ſa foi. Ils vécurent enſuite comme mari & femme, dans toutes les douceurs d'un bon ménage, qui produiſirent enfin un fils, qui, ſuivant la loi de Moïſe, fut cir-

concis le huitiéme jour, & nommé *Salomon*, en mémoire du ſage Roi fils de *David.*

Après avoir vécu quelques années dans une grande union, *Mitra* s'apperçut que *Dillon*, jouant un jour avec ſon petit *Salomon*, qu'il tenoit ſur ſes genoux, ſoupiroit quelquefois : Elle lui en demanda la raiſon; Hélas ! dit-il, je vous veux dire la vérité ; je ſoupirois en penſant à mon fils & à ma fem-

me, que j'ai laiſſés dans le païs de ma naiſſance: Hé bien, lui dit *Mitra*, que vous manque-t'il chez vous? ne me trouvez vous pas aſſez belle? ſouhaitez-vous des honneurs ou des richeſſes, plus que vous n'en avez? dites-le moi franchement, & vous verrez quel ſoin j'aurai de votre ſatisfaction. Il eſt vrai, dit le mari, que je ne manque de rien, & que vos bontés vont au de-là de mes eſpérances;

mais quand je regarde notre fils *Salomon* , je ne ſaurois m'empêcher de ſoupirer , en ſongeant à mes autres enfans : Ne vous avois-je pas averti, lui dit *Mitra* , que vous ne me deviez point épouſer ſi vous ne me donniez votre cœur tout entier , & ſi vous ne m'aimiez pas ſincérement ? Vous vous plaignez préſentement de regret de n'avoir pas votre premiére femme , & ſon abſence vous fait ſoupirer : Pre-

nez garde que cela ne vous arrive plus, car je m'en tiendrois offenſée. Le pauvre Mari lui en demanda auſſi-tôt pardon, & lui promit d'éviter tout ce qui lui pourroit cauſer du chagrin. Il ne put pourtant ſi bien ſe contraindre qu'il ne ſoupirât quelquefois, & *Mitra* l'aiant apperçu en cet état, lui dit : Ne vous empêcherez-vous jamais, mon cher mari, de ſoupirer pour votre premiére femme, & pour

ſes enfans ? Si vous n'en pouvez venir à bout, je veux bien avoir le ſoin de vous y faire conduire, mais je voudrois que vous déterminaſſiez un tems pour partir, & un autre pour votre retour. Helas ! dit-il, je ferai ce que vous voudrez. Il lui proteſta, il lui jura, il lui ſigna tout ce qu'elle voulut, & lui donna une promeſſe en bonne forme, qu'elle voulut garder pour l'aſſurance de ſes promeſſes. Que fit-

elle enſuite ? Elle invita ſes principaux amis à un banquet magnifique. Vers la fin du feſtin elle leur dit, que ſon mari ſouhaitoit de revoir ſa premiére femme & ſes enfans, qui étoient dans la ville de N. & elle leur dit : Qui ſeroit celui d'entre vous qui auroit aſſez de courage & de force pour l'y conduire ? Un de la compagnie répondit auſſi-tôt, qu'il ſe chargeroit volontiers de cette commiſſion, pourvû

qu'on lui donnât vingt ans de terme. Un autre n'en demanda que dix. Un autre ſe leva, qui promit de s'en acquiter dans un an. Un petit borgne & boſſu, qui étoit au bout de la table, s'offrit de l'y porter dans un jour. La Dame de la maiſon lui dit alors : C'eſt à toi que j'en donne la commiſſion, mais prends bien garde de ne l'incommoder en aucune façon ; tu le dois porter même avec délicateſſe ;

car cet homme que tu porteras eſt mon mari, ton Seigneur; & il eſt bon que tu ſaches qu'il s'eſt ſi fort fatigué dans l'étude des Saintes Lettres, qu'on lui doit épargner toute ſorte de peine. Ne vous mettez en peine de rien, répondit le petit démon, j'exécuterai avec joie tous vos commandemens. Dans ce moment de ſéparation, *Mitra* dit tout bas à *Dillon* : Je te ſupplie, mon cher mari, n'irrites

point ce démon ; car il eſt colére, & c'eſt cela même qui eſt cauſe qu'on lui a crêvé un œil. *Dillon* lui répondit fort honnêtement : Ne vous mettez en peine de rien, & je vous aſſure que j'éviterai toutes les occaſions de l'irriter. Elle lui ſouhaita alors un bon voiage, & le conjura de ſe ſouvenir de la parole qu'il lui avoit donnée & qu'il lui avoit confirmée par ſerment. Que fit notre borgne & boſſu de petit

Démon ? il chargea *Dillon* ſur ſes épaules, jambe de ça jambe de la, & par des voies inconnues la porta à la ville où il avoit à faire, & s'en déchargea doucement à l'entrée du pont par où on devoit entrer dans la ville.

L'aurore commençant à illuminer la terre, le démon prit la figure d'un honnête homme, & entra dans la ville avec *Dillon.* A peine avoient-ils fait quelques pas,

qu'ils rencontrérent un homme qui avoit été autrefois ami de *Dillon*, qui lui dit : N'es-tu pas ce perſonnage, qui étant fils d'un homme ſi riche, t'es expoſé autrefois ſur la mer, & qui y as fait naufrage ? C'eſt moi-même, répondit *Dillon*. L'homme dit auſſi-tôt : Je cours en porter la nouvelle à ta femme, qui vit en veuve depuis quelques années, & je le dirai auſſi à tes parens. Il s'en alla donc enſuite, & il

réjouit fort tous ceux à qui il en dit la nouvelle. Ils coururent tous au-devant de lui, pour lui témoigner la joie qu'ils avoient de ſon retour, & pour ſavoir les particularités de tant d'avantures qui lui étoient arrivées. *Dillon* leur en raconta les circonſtances, depuis le commencement juſqu'à la fin, & leur fit le détail de tant de dangereux événemens qu'il avoit ſoufferts, & la maniére dont Dieu l'avoit

toûjours préſervé. Il entra dans ſa maiſon avec le petit démon qui étoit caché ſous une forme humaine, & ſous l'air d'un galant homme. La premiére choſe qu'il fit, fut de baiſer ſa femme & ſes enfans en préſence de tout le monde, & il fit préparer une fête ſolemnelle pour tous ſes parens & pour tous ſes amis. A peine le banquet étoit fini que *Dillon* demanda à ſon démon, qui l'avoit conduit par le

commandement de la fille d'*Asmodée*, pour quelle raison il étoit borgne? il lui répondit aussi-tôt: Il est écrit nettement dans le Livre sacré des Proverbes, XXI. 23. *Celui qui a soin de sa bouche & de sa langue, préserve son ame de beaucoup de malheurs.* Mais, dis-moi, *Dillon*, pourquoi me reproches-tu ici ma laideur en public? Vos sages n'ont-ils pas dit: *Celui qui fait honte à son compagnon sera exclus de*

la vie éternelle? *Dillon* ne fit guére d'état de ces paroles, & continuoit toûjours d'irriter le démon, il lui demanda même pourquoi il étoit boſſu? En vérité, répondit le démon, ce qui eſt écrit aux Proverbes, XXVI. v. 11. te convient fort bien: *Car comme le chien retourne toûjours à ſon vomiſſement, de même le ſot recommence toûjoure ſa ſotiſe:* je te veux pourtant dire la vérité. Tu m'as demandé pourquoi

j'étois borgne ? ſaches que je ne le ſuis que parce que je ſuis trop colére : car en diſputant avec un de mes compagnons, il me crêva un œil. Et ſur ce que tu m'as interrogé pourquoi j'étois boſſu ? ſaches que je n'en ſaurois dire la raiſon : mais va-t'en, & fais ce qu'il faut faire. *Dillon* le pria alors de lui pardonner ſon impertinente curioſité. Jamais je ne te la pardonnerai, répondit le démon, elle m'a fait

un affront trop ſenſible. *Dillon* commanda alors à ſes domeſtiques de donner à dîner au démon, mais il répondit bruſquement : Je ne mangerai ni ne boirai jamais rien qui t'appartienne ; commande ſeulement qu'on récite les priéres qu'on a coutume de dire au lever de table, & auſſi-tôt je partirai, & je retournerai dans mon païs.

Les priéres étant finies, le démon dit à *Dillon* : Que ſouhaites-tu pré-

ſentement que je diſe à ma Maîtreſſe ta femme, & quelle autre commiſſion me donnes-tu ? Va, lui répondit-il, dis-lui que je ne veux jamais retourner auprès d'elle ; qu'elle n'eſt pas ma femme, & que je ne ſuis pas ſon mari. Le démon lui repréſenta qu'il ne devoit pas parler comme cela, qu'il devoit prendre garde à ne point violer la parole qu'il avoit confirmée par ſerment ? Je ne me ſoucie point, dit *Dil-*

lon, ni de cette parole, ni de ce ſerment ; & aiant fait venir ſon ancienne femme, il la baiſa & l'embraſſa devant lui, diſant : Voilà ma vraie femme, & je ſuis véritablement ſon mari : pour ta Maîtreſſe, ce n'eſt qu'une ſorciére, née parmi les démons ; dis-lui que jamais je ne retournerai auprès d'elle.

Le petit démon, voiant l'obſtination de cet homme, partit ſur le champ plein de fureur, & s'en

retourna à ſa Maîtreſſe. Elle ne l'eut pas plutôt vû, qu'elle lui demanda comment ſe portoit ſon Seigneur & mari, & ce qu'il lui avoit commandé de lui dire? Le démon lui répondit : Vous me demandez des nouvelles d'un homme qui ne vous aime point du tout, qui au contraire vous hait, & qui déclare hautement qu'il ne reviendra jamais vous voir ; que vous n'êtes point ſa femme, qu'il n'eſt point vo-

tre mari : Il lui conta ensuite le détail de ce qu'il avoit vû, entendu, & même les particularités concernant son ancienne femme. La Dame *Mitra* dit alors : Je ne saurois croire que ce que tu me dis sois véritable ; il y a bien de l'apparence que tout ce qu'il t'a dit n'a été que pour t'irriter & te mettre en colére ; mais moi qui le connois, & qui sais combien il est savant dans la Loi divine, & dans les

Lettres ſacrées, je me perſuade qu'il ne rompra pas la foi qu'il m'a jurée ſi ſolemnellement; j'attendrai le tems qu'il a promis de revenir, & alors nous verrons ce qu'il y aura à faire.

Enfin l'année qu'elle lui avoit accordée étant terminée, elle dit à ce démon ſon valet: Va-t'en, & me raméne ici mon Seigneur & Mari. Ne vous ai-je pas dit, Madame, qu'il m'a donné charge de vous dire qu'il

ne vouloit plus retourner auprès de vous? Mais, dit-elle, en ce tems-là le terme n'étoit pas expiré, au bout duquel il avoit promis de retourner : ainſi le démon fut obligé d'obéïr, & de partir auſſi-tôt. Il alla donc trouver le Seigneur *Dillon*, auquel après une profonde révérence, il fit les baiſe-mains de ſa Maîtreſſe : Elle m'a commandé, dit-il, de vous ſaluer de ſa part, & m'a envoié ici exprès pour

ſavoir l'état de votre ſanté, & pour vous exhorter de la revenir trouver, le tems étant expiré de la parole que vous lui avez donnée. Cela mit *Dillon* en colére, auſſi lui répondit-il aigrement: Sors d'ici, miſérable; va-t'en lui dire que je ne retournerai jamais auprès d'elle, & que je ne ſouhaite pas qu'elle ſe mette en peine de moi. Le petit démon fut alors obligé de s'en retourner, & de raconter à ſa Maî-

treſſe la réponſe de *Dillon.* *Mitra* impatiente, & comme furieuſe, courut à ſon pere *Aſmodée*, & lui raconta l'affaire comme elle alloit. Il répondit alors gravement : Peut-être que *Dillon* ne veut pas venir avec un ſerviteur ſi mal fait que celui-là, contre qui il a eu déja des querelles : Et en effet, il ne lui eſt pas trop honorable de venir en compagnie d'un borgne & d'un boſſu, comme ce petit démon : En-

voiez-lui des Ambaſſadeurs bien faits, qui l'exhortent publiquement de ſe ſouvenir de ſon ſerment, & de tenir ſa parole : Elle obéït incontinent ; on choiſit quelques perſonnes des plus honorables d'entre les démons, qui aiant fait le voiage avec une diligence incroiable, exhortérent *Dillon* de ſatisfaire à ſa promeſſe, & lui répréſentérent le ſerment ſolemnel qui l'y obligeoit. Leur aiant répondu qu'il

ne retourneroit jamais, ils lui dirent : N'eſt-ce pas toi qui juſqu'ici a tant étudié les Saintes Lettres ? pourquoi violes-tu la foi de ton ſerment ? Car enfin, le tems que tu t'étois preſcrit pour ton retour eſt expiré : Prens garde à ce que tu fais ; tu péches contre le commandement de Dieu (au Lévitique XIX. 12.) *Tu ne prendras pas mon Nom en vain, & ne jureras pas fauſſement.* Tu péches encore contre le comman-

dement

dement (qui eſt dans l'Exode, XXI. 10.) *Tu ne diminueras point ſes alimens, ſes vêtemens, ni le devoir conjugal. Dillon* ne s'en émut pas beaucoup, & ne fit que répéter ſa vieille chanſon, qui étoit de ne jamais retourner : c'eſt pourquoi les Ambaſſadeurs s'en retournérent en leur païs, & rapportérent exactement à leur Dame *Mitra*, la réponſe qu'on leur avoit fait.

Après quelques réfle-

xions, elle eut peur que ces premiers Ambaſſadeurs n'euſſent pas plû à ſon mari, ſi bien qu'elle réſolut de lui en envoier encore de plus conſidérables que les premiers : Ceux-ci firent auſſi une extrême diligence, & exhortérent *Dillon* de revenir trouver ſa femme leur maîtreſſe, par les plus preſſantes raiſons dont ils ſe purent aviſer. Vous perdez bien du tems, leur dit-il froidement, car il n'y a rien

de plus certain que de ma vie je ne retournerai auprès d'elle. Ces Ambaſſadeurs furent obligés de s'en retourner comme les premiers, & dirent nettement à leur maîtreſſe *Mitra*: Ne ſongez plus, Madame, à de nouvelles Ambaſſades vers cet ingrat, car il ne vous aime point, & nous avons même reconnu qu'il vous hait. Cette réponſe la fit auſſi-tôt recourir à ſon pere, pour lui conter derechef ce qui étoit ar-

rivé, & lui demander conſeil ſur ce qu'il falloit faire. *Aſmodée*, après avoir un peu rêvé, répondit : Je ſuis d'avis d'aſſembler mon armée, & de l'aller trouver en perſonne : s'il veut venir, tout ira bien, ſinon, je le ferai mourir, & tous les habitans de ſa ville, ſans pardonner à qui que ce ſoit. *Mitra* le ſupplia de s'épargner cette peine : Dieu garde, lui ditelle, Seigneur, que tu faſſes ce voiage ; ne ſe-

roit-il pas plus à propos que tu m'envoiasses avec quelques-uns de tes Ministres ? comme cette voie est la plus douce, je la trouverois aussi la plus efficace. Je ferois tous mes efforts pour lui faire changer de sentiment, & pour le faire revenir auprès de moi. Le pere y consentit, mais il voulut que son armée allât avec elle, & l'accompagnât jusqu'à la ville de *Dillon*; & même qu'elle y menât son fils

Salomon. Cela fut éxécuté comme il l'avoit ordonné. La nuit qu'ils arrivérent aux portes de la ville, les ſoldats déclarérent qu'ils vouloient y entrer pour tuer *Dillon*, & ſaccager tous les habitans. *Mitra* eût horheur de ce maſſacre, & leur défendit de rien attenter ſans ſon ordre : Ne ſavez-vous pas, diſoit-elle, que tout le monde y dort préſentement ? & vous n'ignorez pas que tous ſes citoiens ſont

Juifs, qu'ils recommandent à Dieu leur ame avant que de s'endormir, & que par conséquent nous ne leur pouvons faire de mal pendant qu'ils sont sous sa protection ? Usons-en donc d'autre maniére, & ne péchons point : Attendons qu'il soit jour, nous entrerons aussi-tôt dans la ville, & si nous les trouvons disposés de satisfaire à nos désirs, la chose ira bien sans aucune violence : mais s'ils s'y opposent

nous ſerons en droit de prendre des meſures pour en tirer raiſon. Toutes les troupes s'écrierent comme d'une ſeule voix : Tu es notre Dame ; tu es ſage, & nous ne prétendons rien faire que d'exécuter tes ordres.

Elle ſe tourna enſuite vers ſon fils *Salomon*, & lui dit : hola ! mon fils, allez trouver votre pere, & l'avertiſſez de ma venue. Recommandez-lui ſurtout de me tenir ſa parole, & de ne pas violer

le ſerment qu'il a fait de me venir retrouver. L'Enfant partit auſſi-tôt, & trouvant ſon pere encore dans le lit, accablé de ſommeil, il l'éveilla. *Dillon* ſe leva, en tremblant pourtant, & lui demanda : Qui es-tu, qui m'as ainſi éveillé ? L'Enfant lui répondit : Je ſuis votre fils *Salomon*, & ma mere, qui eſt la fille du Roi *Aſmodée*, eſt votre femme. Ces paroles le troublérent, & lui firent peur : pourtant il embraſ-

ſa ſon fils, le baiſa, & lui demanda pourquoi il l'étoit venu trouver ? C'eſt ma mere votre femme qui m'a envoié ici, lui dit-il, pour vous avertir qu'elle y eſt venue ellemême, afin que vous vous en retourniez avec elle, ſelon votre promeſſe. Je n'irai pas, répondit *Dillon*; je ne l'ai jamais conſidérée comme ma femme, & je ne ſuis pas ſon mari: Je ſuis un homme, & elle n'eſt qu'une ſorciére; & ces

différentes eſpéces ne ſauroient s'accorder enſemble. Pardonnez-moi, mon pere, lui dit *Salomon*, ſi je vous répréſente que ce que vous dites n'eſt pas juſte ; car n'eſt-il pas vrai que dans tout le tems que vous avez demeuré avec nous, on ne vous a jamais fait ni de violence ni d'injure ? Tous nos démons vous ont toûjours traité avec grand reſpect, en vous conſidérant comme le mari de leur Reine : N'eſt il

pas vrai, que ma mere même, vous a extrêmement chéri, & honoré, & que mon grand pere *Asmodée* vous a établi Prince sur tous les démons, & leur a donné charge d'obéïr à vos ordres en toutes rencontres? C'est pourquoi, mon cher pere, je vous prie de ne vous pas fâcher contre ma mere, & de ne la pas mépriser: Souvenez-vous au contraire de tant de bienfaits dont elle vous a comblé. N'est-

il pas vrai, mon bon papa, que mon grand pere *Aſmodée* vous a délivré de la main des démons, qui avoient prononcé une ſentence de mort contre vous, & qui vouloient vous faire mourir ? Ma Mere ne vous a-t-elle pas auſſi préſervé, lorſqu'*Aſmodée* lui-même vous vouloit tuer, pour avoir contrevenu à la défenſe qu'il vous avoit faite ? Dites-moi, de grace, quelle raiſon vous porte à ne pas tenir

la parole, que vous avez donnée à ma Mere, de ne la jamais abandonner ? Ne lui avez-vous pas promis ſolemnellement de ne demeurer ici qu'un an, & de retourner enſuite auprès d'elle ? Changez, changez de réſolution, mon cher pere, & vous verrez qu'il ne vous en arrivera que du bien : Retournez avec ma mere ; n'en appréhendez aucun mal. Mon cher fils *Salomon*, lui dit le pere, *Tous ces beaux mots*

ne ſont qu'autant d'argent perdu, vous ferez mieux de ne me jamais parler, car je ne retournerai jamais avec votre mere : Toutes mes paroles, toutes mes promeſſes, tous mes ſermens, n'ont été faits qu'en vûe de la peur de mourir ; ainſi comme j'ai été forcé à tout, je prétens n'être obligé à rien. Je n'oſe plus vous en parler, mon cher pere, puiſque vous me le défendez: mais quels malheurs ne vois-je pas que

vous allez vous attirer par cette conduite ?

Il ſe retira enſuite, & vint dire à ſa Mere tout ce qui s'étoit paſſé dans cette converſation : On peut juger à quelle colére s'emporta *Mitra.* Elle dit pourtant après un peu de réflexion : Je ne le veux pas faire mourir avant que je lui aie parlé en préſence de tout le peuple, afin que je ſache ſes ſentimens de ſa bouche, & que je découvre même ceux du peuple,

quand il aura entendu mes raiſons.

Après que le Soleil fut levé, elle entra dans la ville en même-tems que tous les habitans étoient aſſemblés dans la Synagogue : Elle s'étoit fait accompagner par les Princes, & par les plus grands Officiers de ſon armée ; & dans cet état, elle ſe fit conduire où étoit l'Aſſemblée. Elle dit pourtant auparavant aux Seigneurs qui l'accompagnoient : Attendez-moi

ici, je vous prie, je ſouhaite d'entrer toute ſeule dans la Synagogue : je parlerai à mon mari, j'écouterai ce qu'il me dira, & j'en aurai la derniére réſolution. Les aiant ainſi quittés, elle entra dans l'inſtant même qu'on finiſſoit les Pſeaumes : Et ſe ſervant de l'occaſion, elle cria au Chantre qui alloit entonner les priéres : Attendez, je vous prie, & ne les commencez pas que je n'aie réprésenté mon affaire à la

compagnie ; elle eſt aſſez importante pour excuſer cette interruption. J'attendrai volontiers, dit le Chantre ; parlez, & dites ce qu'il vous plaira. Elle éleva alors ſa voix, & dit : Ecoutez-moi, citoiens de cette ville, & me rendez juſtice contre mon mari, de qui je me plains. Il s'appelle *Dillon*, fils de *Salomon*. Cet homme étant tombé entre nos mains à cauſe de ſes méchancetés, reçût toute ſorte de bienfaits

de mon pere *Aſmodée*, qui miſéricordieuſement le tira de la main des démons, qui le vouloient faire mourir : Moi-même, je l'ai fait échapper de la colére de mon pere, qui le vouloit auſſi tuer, pour avoir tranſgreſſé l'ordre précis qu'il lui avoit donné : Enfin il me l'a donné pour mari, & l'a établi Prince ſur toutes ſes troupes. Il m'a épouſée ſuivant les ſaintes Loix de Moïſe & des Hébreux ; & recevant en

dot une ſomme très-conſidérable, il a promis par ſerment de ne m'abandonner jamais. Il y a plus, m'aiant témoigné quelque déſir de venir ici viſiter ſa premiére femme, il a juré ſolemnellement qu'il ne demeureroit pas plus d'un an dans ſon voiage, & qu'il retourneroit vers moi incontinent après: Et pour éclaircir vos eſprits de tous les doutes que vous pourriez avoir là-deſſus, conſultez ces écrits, que je vous

présente ; ce sont les originaux des promesses qu'il m'a faites de retourner, & qu'il a signées de sa main. Cependant il ne reconnoît tant de bienfaits, que par une ingratitude signalée, en refusant de s'en revenir avec moi. Je vous interpelle donc tous, qui êtes ici présens, de lui demander pourquoi il en a usé de cette maniére, vous priant de m'en faire justice ce matin, en conformité de ses promesses ori-

ginales que je vous présente. Les juges qui se trouvérent alors dans cette compagnie, firent appeller *Dillon*, & lui demandérent pourquoi il ne vouloit pas retourner avec sa femme, après en avoir reçu tant de bienfaits? Et que peux-tu dire contre ton serment, dont tu as fait les deux promesses solemnelles que voici? *Dillon* répondit aussi-tôt, sans beaucoup s'émouvoir: Rien n'est valable de ce

que j'ai fait, ni de ce que j'ai juré, l'aiant fait par force, & par crainte. Je ſavois bien que ſi je n'euſſe tout fait comme ils le ſouhaittoient, ils m'auroient incontinent tué. C'eſt pourquoi j'ai demandé d'être abſous de mon ſerment, & je l'ai obtenu : de telle ſorte que je ne veux pas retourner avec elle ; & puis, il n'eſt ni beau ni honnête qu'un homme épouſe une ſorciére, & qu'au lieu d'enfans, elle

ne

ne produiſe que des démons. Je dis donc que je prétens demeurer avec ma femme, qui eſt de même eſpéce que moi, & que je lui veux faire des enfans ſemblables à nous, ſelon qu'il eſt porté dans notre Loi ; & même il eſt préciſément écrit (Genéſe II. 18.) *Je lui ferai un ſecours qui lui ſera commode.* Or celle-ci m'eſt commode, & ainſi je ne la veux point quitter. Que l'autre s'en aille, & qu'elle ſe prenne

un mari de même eſpéce, quelque joli démon qui lui plaiſe : car pour moi, je veux vivre avec mon ancienne femme, qui ſeule fait les délices de ma jeuneſſe, & de ma vie. Alors la fille d'*Aſmodée* parla à ſes juges de cette maniére : Ne demeurez-vous pas d'accord, que (Deut. XXIV. 1.) *celui qui veut faire divorce avec ſa femme, doit lui donner une déclaration des cauſes de ſa répudiation*, & qu'il lui

doit rendre auſſi ſa dot ? Les juges dirent tous d'une voix, que cela étoit fort raiſonnable. Qu'il m'écrive donc préſentement, dit elle, ſon acte de répudiation, & qu'il me paie ma dot : En voici le contrat, qui prouvera les ſommes immenſes qu'il a reçûes. Les Juges dirent à *Dillon*, qu'il faloit lui paier ſa dot, ou retourner avec elle. Il répondit qu'il avoit laiſſé tous ſes biens en ſon païs ; qu'il n'en avoit rien

emporté, & qu'il les lui donnoit. Je ne refuſe pas pourtant de faire l'acte de divorce qu'on me demande, mais je déclare que je ne retournerai jamais avec elle. Les Juges l'avertirent derechef, de prendre bien garde à ce qu'il faiſoit ; car nos loix, ajoûtoient-ils, veulent que tu retournes avec elle, ou que tu la répudies en lui rendant ſa dot. Que ſi tu continues à n'en vouloir rien faire, elle aura le pou-

voir de faire de toi tout ce qu'il lui plaira. *Mitra* prit alors la parole, & continuant de s'adresser aux Juges: Il me suffit de voir que vous connoissiez la justice de ma cause, & que prenant mon parti vous êtes prêts de le condamner, suivant ce que commandent nos saintes Loix, mais je ne veux plus qu'il vienne avec moi, puisqu'il m'a méprisée. Je vous prie seulement d'une chose, persuadez-lui de me don-

ner un baiſer pour la derniére fois, & enſuite, je me retirerai en mon païs. Les Juges exhortérent alors *Dillon* de faire ce qu'elle ſonhaitoit, & de la baiſer. Elle ſera ainſi ſatisfaite, diſoient-ils, & tu ſeras abſous de la ſentence que nous avions prononcée contre toi. *Dillon* y conſentit, & s'approcha de *Mitra*, il la baiſa, mais en même-tems elle le prit à la gorge, & lui tordant le cou, elle l'étrangla en un inſ-

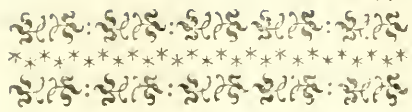
tant ; après quoi, elle dit : Voilà la récompense de ton ingratitude, pour n'avoir pas tenu ta parole, & pour avoir violé ton serment, & les défenses que ton pere t'avoit faites. Tu te mocquois de moi en me voulant abandonner, & me laisser veuve, bien que j'eusse un mari vivant. Présentement ta femme est veuve & abandonnée. C'est une vieille sentence : *Si quelqu'un prétend m'ôter mon mari qu'il*

périſſe, & qu'il ne faſſe point de plaiſir ni à elle ni à moi : Elle ſe tourna alors vers la compagnie, & leur dit, ſi vous voulez éviter les derniers malheurs, prenez mon fils *Salomon*, & l'établiſſez votre Prince, car il tire ſa naiſſance d'entre vous. Aiant tué ſon pere, je ne veux pas qu'il demeure avec moi ; ſa préſence me renouvelleroit ſans ceſſe mes malheurs, & m'entretiendroit dans une continuelle

le affliction. Néanmoins je le ferai mon héritier, & je lui laiſſerai de ſi grands biens, qu'il n'aura jamais beſoin de rien. Ce ſera auſſi à vous de commander qu'il touche plus de ſon héritage paternel que ſes autres freres. La compagnie accepta le parti, & l'établit ſolemnellement Prince du peuple, en lui prêtant le ſerment de fidélité; & *Mitra* s'en retourna en ſon païs auprès de ſon pere.

Par cette Hiſtoire on doit apprendre qu'il ne faut jamais violer les défenſes paternelles, ni les ſermens où l'on ſe ſera engagé, & qu'il faut toûjours inviolablement tenir ſa parole.





CARACTÉRES
DIVERS
DES FEMMES MARIÉES, ET DE LEURS VERTUS,

Tirés de Boileau, Satyre X.

La Coquette.

BIen moins pour son plaisir que pour inquietter,
Au fond peu vicieuse, elle aime à coqueter ;
Peut-on voir très-souvent d'un esprit bien tranquille
Chez sa femme aborder & la Cour & la Ville ?
Tout, hormis soi, chez soi, rencontre un doux accueil ;

L'un eſt paié d'un mot, & l'autre d'un
coup d'œil.
C'eſt pour le mari ſeul qu'elle eſt fiére &
chagrine ;
Aux autres elle eſt douce, agréable,
badine.....
S'il veut de ſes excès paroître mécontent,
Qu'on délaiſſe un moment de les paier
comptant,
On la voit auſſi-tôt ſur ſes deux pieds
hauſſée,
Déplorer ſa vertu ſi mal récompenſée.
Le mari ne veut pas fournir à ſes beſoins ;
Jamais femme, après tout, a-t-elle coûté
moins ?....
Il faut céder enfin, & pour qu'elle
s'appaiſe,
Lui laiſſer du Bureau la clef tout à ſon
aiſe.

La Joueuſe.

A quoi bon en effet t'allarmer de ſi peu,
Hé ! que ſeroit-ce donc, ſi le démon du jeu,

Verſant dans ſon eſprit, ſa ruineuſe
rage,
Tous les jours mis par elle à deux doigts
du naufrage,
Tu voiois tous tes biens au ſort aban-
donnés,
Devenant le butin d'un pic ou d'un
ſonnez !
Le doux charme pour toi ! de voir cha-
que journée,
De nobles champions ta femme envi-
ronnée,
Sur une table longue & façonnée exprès,
D'un tournois de Baſſette ordonner les
aprêts :
Ou ſi par un Arrêt la groſſiére police,
D'un jeu ſi néceſſaire interdit l'exer-
cice,
Ouvrir ſur cette table un champ au
lanſquenet ;
Ou promener trois dés chaſſés par le
cornet.
Puis ſur une autre table, avec un air
plus ſombre,

S'en aller méditer une vole au jeu
d'Hombre :
S'écrier ſur un as mal à propos jetté :
Se plaindre d'un gâno qu'on n'a point
écouté ;
Ou, querellant tout bas le Ciel qu'elle
regarde,
A la bête gémir d'un Roi venu ſans
garde.
Chez elle en ces emplois, l'aube du l'en-
demain,
Souvent la trouve encor les cartes à la
main.
Alors, pour ſe coucher, les quittant,
non ſans peine,
Elle plaint le malheur de la nature
humaine,
Qui veut qu'en un ſommeil où tout s'en-
ſevelit,
Tant d'heures, ſans jouer, ſe conſument
au lit.
Toutefois en partant la troupe la conſole,
Et d'un prochain retour chacun donne
parole.

C'eſt ainſi qu'une femme en doux amu-
ſemens,
Sait du tems qui s'envole emploier les
momens :
C'eſt ainſi que ſouvent par une forcenée,
Une triſte famille à l'Hôpital traînée,
Voit ſes biens en Décret ſur tous les murs
écrits,
De ſa déroute illuſtre effraier tout Paris.

L'Avare.

Mais que plûtôt ſon jeu mille fois te
ruine,
Que ſi la famélique & honteuſe lézine,
Venant mal à propos, la ſaiſir au collet,
Elle te réduiſoit à vivre ſans valet....
Et chaſſant ta ſervante amplement ſou-
fletée,
L'eût fait à coup de pieds deſcendre la
montée,
La fille ſe voiant hors de ce triſte lieu,
Dans la rue à genoux en rend graces à
Dieu ;....
Alors on ne met plus de borne à la lézine :

On condamne la cave on ferme la cuisine :
Pour ne s'en point servir aux plus rigoureux mois,
Dans le fond d'un grénier on séquestre le bois.....

La Folle.

La femme sans honneur la joueuse & l'avare,
Sont dépeintes ici ; joignons-y la bizarre,
Qui sans cesse d'un ton, par la colére aîgri,
Gronde, choque, dément, contredit un mari.
Il n'est point de repos ni de paix avec elle.
Son mariage n'est qu'une longue querelle.
Laisse-t-elle un moment respirer son époux ?
Ses valets sont d'abord l'objet de son courroux,
Et sur le ton grondeur, lorsqu'elle les harangue,

Il ſaut voir de quels mots elle enrichit
la langue.
Ma plume ici traçant ces mots par
alphabet,
Pourroit d'un nouveau Tome augmenter
Richelet.
Tu crains peu d'eſſuier cette étrange
furie.
En trop bon lieu dis-tu, ton épouſe
nourrie,
Jamais de tels diſcours ne te rendra
Martyr:
Mais eût elle ſucé la raiſon dans Saint Cyr!
Crois-tu que d'une fille humble, hon-
nête, charmante,
L'Himen n'ait jamais fait de femme
extravagante?
Combien n'a-t-on point vû de belles aux
doux yeux,
Avant le mariage Anges ſi gratieux,
Tout à coup ſe changeans en Bourgeoiſes
ſauvages,
Vrais démons, apporter l'enfer dans leurs
ménages?

Et découvrant l'orgueil de leurs rudes
esprits,
Sous leur fontange altiére asservir leurs
maris ?

La Jalouse.

Et puis, quelque douceur dont brille ton
Epouse,
Penses-tu si jamais elle devient jalouse,
Que son ame livrée à ses tristes soupçons,
De la raison encore écoute les leçons ?
C'est alors, cher ami, qu'on verra de ses
œuvres ;
Résous-toi, pauvre Epoux, d'avaller des
couleuvres ;
A la voir tous les jours, dans ses fougueux accès
A ton geste, à ton rire intenter des
Procès.
Souvent de ta maison gardant les avenues,
Les cheveux hérissés t'attendre aux coins
des rues :

Te trouver en des lieux de vingt portes fermées,
Et par tout où tu vas dans ses yeux enflammés,
T'offrir, non pas d'Isis la tranquille Euménide,
Mais la vraie Alecto peinte dans l'Enéïde......

Les fausses Malades.

Mais d'objet moins affreux songeons à te parler,
Dis-moi donc, laissant-là cette Folle heurler,
T'accomodes-tu mieux de ces douces Ménades,
Qui dans leurs vains chagrins, sans mal toûjours malades,
Se font des mois entiers sur un lit effronté,
Traiter d'une visible & parfaite santé?
Et douze fois par jour dans leur molle indolence,
Aux yeux de leurs maris tombent de défaillance?

Quel ſujet, dira l'un, peut donc ſi fréquemment,
Mettre ainſi cette belle aux bords du monument ?
La Parque raviſſant ou ſon fils ou ſa fille,
A-t-elle moiſſonné l'eſpoir de ſa famille ?
Non : il eſt queſtion de réduire un mari,
A chaſſer un valet dans la maiſon chéri,
Et qui, par ce qu'il plaît, à trop sû lui déplaire ;
Ou de rompre un voiage utile & néceſſaire :
Mais qui la priveroit huit jours de ſes plaiſirs,
L'éloignant d'un joueur objet de ſes déſirs .....
O ! que pour la punir de cette Comédie,
Ne lui vois-je une vraie & triſte maladie !
Mais ne nous fâchons point. Peut-être avant deux jours.
C. G. ou bien P. mandés à ſon ſecours,

Digne ouvrage de l'Art dont Hypocrate traite,
Lui ſauront bien ôter cette ſanté d'Athléte,
Pour conſumer l'humeur qui fait ſon embonpoint,
Lui donner ſagement le mal qu'elle n'a point;
Et ſuivant du bon ſens les maximes énormes,
Au tombeau mérité la mettre dans les formes:
Dieu veüille avoir ſon ame, & nous délivrer d'eux,
Pour moi, grand ennemi de leur Art hazardeux,
Je ne puis cette fois que je ne les excuſe....

L'Hypocrite.

Paſſons à l'hypocrite; & trop commune ruſe,
Dont une femme couvre un dedans infećté;
Sais-tu bien que ſouvent ſous feinte humilité,

Rien n'eſt plus orgueilleux que ſon ame
bigotte ?
Ami, connois-tu bien la nation dé-
vote ?
Il te faut de ce pas en tracer quelque
traits,
Et par ce grand portrait finir tous mes
portraits.
A Paris, à Lyon on trouve, je l'avoue,
Des femmes dont le zèle eſt digne qu'on
le loue,
Qui s'occupent du bien en tout tems en
tout lieu ;
J'en ſais une chérie & du monde & de
Dieu : . . . .
Mais pour quelques vertus ſi pures, ſi
ſincéres,
Combien y trouve-t-on d'impudentes
fauſſaires,
Qui ſous un vain dehors d'auſtére piété.
De leurs crimes ſecrets cherchent l'im-
punité,
Et couvrent de Dieu même empreint ſur
le viſage,

De leurs honteux désirs l'affreux libertinage ?
N'attens pas qu'à tes yeux j'aille ici l'étaler;
Il vaut mieux le souffrir que de le dévoiler.
De leurs galants exploits les Bussis, les Brantômes,
Pourroient avec plaisir te compiler des tomes :
Mais pour moi dont le front trop aisément rougit,
Ma bouche a déja peur de t'en avoir trop dit.
Rien n'égale en fureur, en monstrueux caprices,
Une fausse vertu qui s'abandonne aux vices.
De ces femmes pourtant l'hypocrite noirceur,
Au moins pour un mari garde quelque douceur.

La Bigotte relâchée.

Je les aime encor mieux qu'une bigotte altiére,

Qui dans ſon fol orgueil, aveugle & ſans lumiére,
A peine ſur le ſeuil de la dévotion,
Penſe atteindre au ſommet de la perfection.
Qui du ſoin qu'elle prend de me gêner ſans ceſſe,
Va quatre fois par mois ſe vanter à confeſſe ;
Et les yeux vers le Ciel pour ſe le faire ouvrir,
Offre à Dieu les tourmens qu'elle me fait ſouffrir.
Sur cent pieux devoirs aux Saints elle eſt égale ;
Elle lit Rodriguez, fait l'Oraiſon mentale ;
Va pour les malheureux quêter dans les maiſons ;
Hante les Hôpitaux, viſite les Priſons.
Tous les jours à l'Egliſe entend juſqu'à ſix Meſſes :
Mais de combattre en elle, & dompter ſes foibleſſes,

Sur

Sur le vol, ſur le jeu, vaincre ſa paſſion,
Mettre un frain à ſa langue, à ſon ambition,
Et ſoûmettre l'orgueil de ſon eſprit rebelle,
C'eſt ce qu'en vain le Ciel voudroit exiger d'elle :
Et peut-il, dira-t-elle, en effet, l'exiger ?
Elle a ſon Directeur, c'eſt à lui d'en juger....

L'Orgueilleuſe.

Notre Docteur bien-tôt va lever tous ſes doutes,
Du Paradis pour elle, il applanit les routes :
Et loin ſur ſes défauts de la mortifier,
Lui même prend le ſoin de la juſtifier.
Pourquoi vous allarmer d'une vaine cenſure ?
Du Luxe qu'on vous voit on s'étonne, on murmure :
Mais a-t-on, dira-t-il, ſujet de s'étonner ?

O

Eſt-ce qu'à faire peur on veut vous condamner ?
Aux uſages reçûs il faut qu'on s'accommode ;
Une femme ſurtout doit tribut à la mode ;
L'orgueil brille, dit-on, même ſur vos habits,
Et votre vanité leur tient lieu de rubis.
Dieu veut-il aux dévots un luxe ſi prophane ?
Oui, lorſqu'à l'étaler notre rang nous condamne.

La grande Joueuſe.

Mais ce grand jeu chez vous comment l'autoriſer ?
Le jeu fut de tous tems permis pour amuſer.
On ne peut pas toûjours travailler, prier, lire,
Il vaut mieux s'occuper à jouer qu'à médire,
Le plus grand jeu joué dans cette intention,

Peut même devenir une bonne action.
Tout est sanctifié par une ame pieuse.

L'Ambitieuse.

Vous êtes, poursuit-on, avide, ambitieuse, ...
Laissez-là, croiez-moi, gronder les indévots,
Et sur votre salut demeurez en repos,
Sur tous ces points douteux, c'est ainsi qu'il prononce.
Alors croiant d'un Ange entendre la réponse,
Sa dévote s'incline, & calmant son esprit,
A cet ordre d'en haut sans repliquer souscrit.
Ainsi pleine d'erreurs, qu'elle croit légitimes,
Sa tranquille vertu conserve tous ses crimes.

La Sacrilége.

Dans un cœur tous les jours nourri du Sacrement,

Maintient la vanité, l'orgueil, l'entêtement.
Et crois que devant Dieu, ses fréquens sacriléges,
Sont pour entrer au Ciel d'assurés privi-léges,
Voilà le digne fruit des soins de son Docteur;
Encore est-ce beaucoup si ce Guide im-posteur,
Par les chemins fleuris d'un charmant Quiétisme,
Tout-à-coup l'amenant au vrai Molino-sisme,
Qu'il ne lui fait bien-tôt, aidé de Lucifer,
Goûter en Paradis les plaisirs de l'enfer.

La Bigotte austére.

Mais dans ce doux état molle, déli-cieuse,
La hais-tu plus, dis-moi, que l'aigre bilieuse,
Qui follement outrée en sa sévérité,
Baptisant son chagrin du nom de piété,

Dans ſa charité fauſſe, où l'amour propre
abonde,
Croit que c'eſt aimer Dieu que haïr tout
le monde ?

La Médiſante, qui blâme tout.

Il n'eſt rien où d'abord ſon ſoupçon
attaché,
Ne préſume de crime, & ne trouve un péché.
Pour une fille honnête & pleine d'inno-
cence,
Croit-elle en ſes valets voir quelque
complaiſance ?
Réputés criminels, les voilà tous chaſſés,
Et chez elle à l'inſtant par d'autres rem-
placés.
Son mari qu'une affaire appelle dans la
Ville,
Et qui chez lui ſortant à tout laiſſé tran-
quille,
Se trouve aſſez ſurpris rentrant dans ſa
maiſon,
De voir que le Portier lui demande ſon
nom.

Et que dans ſon Logis, fait neuf en ſon abſence,
Il cherche vainement quelqu'un de connoiſſance....
Sur ce vaſte ſujet ſi j'allois tout tracer,
Tu verrois ſous ma main des tomes s'amaſſer....

La Capricieuſe, ou Fantaſque.

Mais ſans aller chercher quelque femme infernale,
Je puis te peindre encor, la fantaſque inégale,
Qui m'aimant le matin ſouvent me hait le ſoir.

La Maligne.

Je peindrai la maligne aux yeux faux au cœur noir.

La Bruſque.

Je pourrois t'exprimer la bruſque impertinente,

La Vieille qui veut qu'on lui faſſe l'amour.

Et te tracer la vieille à morgue dominante,

Qui veut trente ans encore après le Sacrement,
Exiger d'un mari les reſpects d'un amant.

La Gourmande.

Tu pourrois voir de joie une belle animée,
Qui ſouvent d'un repas ſortant toute enſumée,
Fait même à ſes amans trop foibles d'eſtomach,
Redouter ſes baiſers pleins d'ail & de tabac.

La Brélandiére.

Enſuite tu verrois la Dame brélandiére,
Qui des joueurs chez ſoi ſe fait Cabaretiére,
Et ſouffre des affrons que ne ſouffriroit pas
L'Hôteſſe d'une Auberge à dix ſols par repas.

La Marâtre, qui bat ſon mari en la perſonne de ſes Enfans.

Je produirois encor ces triſtes Thiſiphones,
Ces Monſtres pleins d'un fiel que n'ont pas les Lyonnes,

Qui prenant en dégoût les fruits nés de
leur flanc,
S'irritent sans raison contre leur propre
sang ;
Toûjours en des fureurs que les plaisirs
aigrissent,
Battent dans leurs enfans l'Epoux qu'elles
haïssent,
Et font de leur maison, digne de Phalaris,
Un séjour de douleur, de larmes & de cris.

La Superstitieuse.

Enfin, t'ai-je dépeint la Superstitieuse ?

La Pedante.

La Pédante au ton fier, la bourgeoise
ennuieuse ?
Celle qui de son chien fait son seul entre-
tien ?

La Babillarde.

Celle qui toûjours parle & jamais ne dit
rien ?
Il en est des milliers ; mais ma bouche
enfin lasse,
Des trois quarts, pour le moins, veut
bien te faire grace.

FIN.

